

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1422

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« au bénéfice des personnes et des »

les mots :

« aux personnes et aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.